



Hommage conjoint des IPR et du SNEP-FSU à Jean JABOULIN (obsèques jeudi 11h30 à crématorium Luynes)

**Propos liminaires SNEP-FSU:**

Nous ressentons un fort manque de considération pour l'EPS et le sport scolaire dans notre académie. A titre d'exemple, cela fait 3 ans que nous demandons un GT EPS, 4 ans que nous demandons un renfort des cadres des services départementaux ce l'UNSS 13, 4 mois que nous attendons la sortie du guide sur les « gestes professionnels », 5 ans de signalement du médecin expert de Manosque pour son manque de considération des collègues, de leur dossier et désormais des propos sexistes, non respect des horaires réglementaires...

**Réponses des IPR à l'introduction du SNEP :**

Les difficultés sont réelles mais cela ne vaut pas que sur l'EPS. La charge de travail administrative augmente et rend le travail compliqué pour tout le monde.

Il ne faut pas hésiter à mettre les IPR dans les boucles de communication. Par exemple, concernant le Docteur expert, ils n'avaient pas connaissance de cette situation.

- **Guide « gestes professionnels » :**

IPR : Il y a un « embouteillage » sur les textes au sein du rectorat.

Le calendrier prévisionnel pour sa parution : Groupe Blancher courant avril, puis présentation en CSA, et enfin parution académique. Le problème est que l'administration ne veut pas faire apparaître les noms des auteurs du guide... Cela pour ne pas « blesser » les autres organisations syndicales qui n'ont pas été invité au travail de conception. Donc c'est au SNEP de décider si parution sans mention des auteurs ou non parution...

SNEP : Nous regrettons cette position de l'administration. A titre de comparaison des guides ministériels sur les installations sportives sont parues avec la mention claire de la co-rédaction SNEP – IA-IPR EPS. Il ne faut pas que les collègues le prennent comme une injonction. Le fait que la co-rédaction IA-IPR Aix Marseille et SNEP académique Aix-Marseille apparaisse donne du crédit au texte et facilitera son appropriation par les collègues. Nous devons réfléchir et prendre une position...

- **2h de sport :**

GT prévu le 17 mai 2024

IPR : On ne sait pas trop si c'est un dossier départemental ou académique. Normalement les 2h de sport sont gérés au niveau dép (DSDEN + DRAJES) mais le recteur veut un pilotage académique avec DRAJES.

Il y a aujourd'hui 18 établissements engagés dans les BDR, 2 dans le Vaucluse, 1 dans le 04 et 1 dans le 05. Certains établissements du 13 se sont retirés après l'intervention de Lionel Amatte sur l'obligation de non concurrence avec l'AS, le choix des APSA et la cible élève.

Convention : le département se désengagerait en 2024/2025, convention qu'entre l'établissement et l'association.

Des discussions sont en cours sur l'évolution de ce dispositif pour redonner sa place aux prof d'EPS dans ce dispositif. Les lignes bougent. Problèmes sur la connaissance des chiffres au niveau académique (cela se fait à l'échelle départementale).

SNEP : Nous avons obtenu dans le 13 une audience en décembre avec DAASEN (M. Loubière) et Directeur départemental JS (M. Tabus). A l'époque 21 collèges publics concernés dans les BDR mais seulement **4 en activité**, le reste en élaboration du dispositif... pour une possible mise en œuvre en 2024. Ce dispositif peut se réaliser sur seulement une période. Quel intérêt ? Et quels impacts sur des élèves éloignés des pratiques physiques ? Aucune réponse sur le suivi des élèves, assiduité, sélection des élèves.

De plus la grande majorité des établissements concernés le sont par la volonté du chef d'établissement sans concertation et complémentarité avec l'EPS. M. Loubière s'est engagé à faire un bilan précis en CSA de fin d'année du dispositif. Attention : pas de confusion entre 2h de sport et SSS sont 2 dispositifs différents.

Lionel Amatte : L'important ce sont les élèves pas les collègues ou les heures d'EPS

Le SNEP rappelle que ces dispositifs doivent être encadrés par des enseignants d'EPS et aller vers plus d'EPS pour tous.

- **SSS** :

Discussion autour de la nouvelle circulaire de déc 2024. La notion de performance disparaît des objectifs des SSS. Les IPR ne sont pas opposés à cette réorientation.

Pour le SNEP, la performance n'est pas que l'objectif du sport de haut niveau. A chaque niveau de pratique il est possible de chercher la meilleure performance possible, en dehors d'une vision élitiste.

La phrase de Lionel Amatte en visio SSS, « La labellisation n'est pas une finalité » ne nous convient pas. Pour le SNEP le label est protecteur notamment pour assurer les 3h dans la DGH

Volonté de Lionel Amatte de réaliser un audit des SSS et des établissements qui accueillent des sportifs de Haut niveau, mais il n'en a pas les moyens.

SNEP : si problème de mise en place des 3h de SSS dans les DHG, on n'hésite pas à prévenir les IPR.

- **RDV de carrière** :

SNEP : Au 1<sup>er</sup> rdv de carrière, l'EPS est le corps où il y a le moins d'avis excellent (à peine 18%). Avec un seul recours demandé. Le SNEP rappelle l'importance de la présence des IPR à cette CAPA. Les quotas ne guident pas l'évaluation des IPR dans les RDV de carrière.

Le SNEP rappelle le problème que pose la contestation sur la gestion collective des carrières, car cela est une démarche individuelle. Certains passent à côté. Les collègues n'osent pas, ne vont pas juste au bout.

- **Classe exceptionnelle :**

La fin des barèmes fait perdre de la transparence. Pas d'avis contingentés. Quels sont les critères des IPR pour mettre les avis très favorable/favorable/défavorable ?

IPR : C'est une appréciation de l'ensemble de la carrière. Il faut nécessairement 2 TF, ancienneté, puis les avis de qualité.

Critères IPR :

- Participation qui sortent de l'établissement : tuteur, coordo district... Tâches remarquables et notables, formateurs
- Intra-établissement: coordo, membre élu, projet....
- Dynamique de formation. (Quid du problème des formations hors temps scolaire, des formations syndicales)

Les IPR ne peuvent qu'encourager les collègues à mettre à jour et enrichir leur CV sur iprof.

Le SNEP rappelle aux IPR qu'il ne s'agit pas par leurs critères de remettre en place les viviers et que la valeur professionnelle doit être avant tout mesurer dans la pratique professionnelle avec les élèves et pas seulement dans les missions annexe et ce en corrélation avec l'ancienneté de service qui est pour nous le seul engagement à remarquer.

Les IPR s'engagent à regarder en priorité les enseignants en fin de hors classe et proche du départ à la retraite et dans le respect de l'égalité femmes/ Hommes

- **Liste d'aptitude :**

41 demandes liste d'aptitude agrégation EPS dont 19 femmes.

- **Choc des savoirs :**

SNEP : Nous rappelons l'opposition unanime des organisations syndicales. L'obligation de travailler sur les DGH sans textes ... Nous alertons sur les pertes en EPS. Beaucoup de « + » en EPS risque de disparaître en premier les soutiens natation. Pressions mises sur les collègues pour se faire rémunérer en pacte.

Intervention sur horaires non respectés en EREA et SEGPA et EPS encadrés par PE. Dédoublent posent des problèmes sur horaires d'EPS (groupes natation, horaires CAP, erea non respectées...). Conséquences à venir sur les Emploi du temps et installations

IPR : Pas d'assentiment des IPR sur le fait que les PE enseignent EPS en 2<sup>nd</sup> degré. Sauf si licence STAPS, sauvetage et PSC1. Ou alors en co-enseignement. Rappel des textes. Même critère pour les contractuels.

EREA : rdv téléphone 21 janvier avec chef et IPR.. Licence STAPS et sauvetage et attestation secours obligatoires. Une réponse sera apportée aux collègues et intervention auprès des chefs

En SEGPA : mêmes conditions pour le PE avec une obligation de co intervention avec un prof EPS.

Rappel des horaires légaux EPS à respecter PEUT être fait par les IPR.

- **Enseignement de spécialité**

Pas de pondération dans l'enseignement de spé pour l'EPS (Lycée Arc, Orange).

2 cas remontés au niveau d'Aix-Marseille par les IPR. L'administration ministérielle maintient sa position (indemnisation financière plutôt que pondération).

- **LP :**

Nous faisons part de la problématique des épreuves de bac pro avancées en mars et des difficultés de maintenir 3 épreuves !

Les IPR n'avaient pas envisagés le problème...\_A suivre

- **Protocole sortie APPN en environnement spécifique**

Obligation légale ? Circulaire 2017 rend OBLIGATOIRE ces protocoles.

Environnement spécifique, beaucoup de collègues ne savent pas ? Courrier des IPR à destination de CE après vacances de Toussaint et info sur site acad IPR. Document synthétique a été réalisé par les IPR.

Problèmes France Connect (se connecter avec ses identifiants perso) ? On peut faire une demande simplifiée sans passer par France connect. Avec le mail académique de l'établissement.

Proposition du SNEP : les groupes ressource ne peuvent-ils proposer des modèles de protocole ?

Les IPR ne veulent pas modéliser un cadre. Les profs EPS sont cadre A et donc concepteur, pas de volonté d'imposer un cadre. 56 protocoles ont été validés . Ils sont lus par les IPR (Isabelle Berrien en charge du dossier). Normalement un mail de confirmation de validation du protocole.

- **Installations et condition de travail**

Quel IPR EPS en charge du dossier ? Personne. Difficultés pour avoir des données académiques. Interrogation des IPR sur la mise en place de pack EPS ou E-pack dans l'académie.

Proposition SNEP : que les IPR aient une attention sur les conditions de travail et installations lors de leurs visites. Remettre en place une nouvelle version de l'indice ILPA

Un GT conditions de travail est prévu d'ici la fin de l'année.

Les profs d'EPS sont les plus preneurs de PACTE RCD d'après les IPR. A vérifier

- **Formation continue**

Recrutement des filles dans les contractuels EPS (peu de filles).

Avenir du PAF ? La spécificité d'Aix Marseille sur le PAF devrait être maintenue. Mais toujours en attente de décision ministérielle. Le SNEP souligne la qualité de la formation maintenue dans l'académie contrairement à d'autres.

Le SNEP alerte les IPR sur la pression des chefs d'établissements sur certains collègues pour remplacer leurs heures lors de compétitions UNSS ou convocation jury. Les IPR rappellent que UNSS c'est l'animation, l'organisation, donc on laisse partir les collègues sans condition

Les sections sportives dans l'académie accueillent 6000 élèves 2500 filles et 3500 garçons.

- **Postes spécifiques dans l'académie**

Le SNEP rappelle son opposition à la multiplication des postes spé hors compétences spécifiques liées à la sécurité Le SNEP souhaite l'arrêt des postes spécifiques nationaux (SPEN) qui servent à contourner le barème des mutations.

Les IPR ne sont pas favorables à certains postes spé qui ne relèvent pas de compétences spécifiques comme le ski, l'escalade, danse, voile et ont conscience du paramètre SPEN.

Le SNEP et les IPR échangent sur les différents postes spé et pratiques notamment dans le 05.

Création poste spé ski LP Embrun.

**CONCLUSION :**

Pour finir le SNEP annonce les dates des journées EPS en Octobre et sollicite les IPR pour qu'ils relaient l'information sur leurs réseaux tout comme cela est fait pour l'AAEPPS :-)

Nous les informons également de la journée nationale de mobilisation pour l'EPS le 15 mars 2024 avec grève et manifestation à Paris. Grève à l'initiative du SNEP-FSU.



**15 MARS 2024 - MANIFESTATION NATIONALE EPS A PARIS**